

# En bref – Nouvelles du Rifal

## Le Rifal et la normalisation internationale en matière de langue

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie a, depuis quelques années, élargi sa coopération avec le monde de la normalisation, notamment en participant activement au Comité technique 37 de l'Iso (Terminologie et autres ressources linguistiques). L'Agence est associée à ce comité technique de l'Iso par l'intermédiaire du Rifal (Réseau international francophone d'aménagement linguistique), accrédité par l'Iso comme organisme de liaison.

L'intérêt du Rifal et de l'Agence pour la normalisation internationale tient au fait que le caractère référentiel des documents normatifs s'étend autant aux données techniques qu'ils contiennent qu'à la langue qu'ils véhiculent. De plus, les normes techniques ont souvent force de loi dans la mesure où de nombreuses lois et les textes réglementaires nationaux font une référence explicite et obligatoire à telle ou telle norme technique indépendamment de la langue dans laquelle cette norme est rédigée.

Dans le contexte de la mondialisation et de l'uniformisation internationale des normes, l'harmonisation des normes nationales ou régionales se fera le plus souvent par l'adoption des normes internationales, lesquelles sont le plus souvent élaborées en anglais et, dans un certain nombre de cas, traduites en français, comme c'est le cas pour l'Iso et la Cei, pour ne prendre que ces deux exemples.

Il s'ensuit donc une pression linguistique sur les pays dont la ou les langues ne font pas partie des langues officielles de la normalisation internationale ou, s'agissant d'une langue officielle, celle-ci n'est qu'une langue de traduction.

Sur le plan linguistique, outre le problème de la langue des normes, deux types de normes peuvent influencer les langues elles-mêmes et leur usage:

1. les normes qui sont susceptibles de toucher le système des langues, notamment les normes pour l'informatisation des langues et plus particulièrement les normes utilisées dans les domaines suivants:

- l'informatique documentaire;
- la création de systèmes experts;
- les outils d'analyse et de génération de textes;

- les outils pour la traduction assistée par ordinateur, la lexicomatique, et la terminotique;
- les outils d'aide à la rédaction et à l'édition de textes;
- les outils de saisie automatique de l'écrit;
- les outils de traitement automatique de la parole;
- la localisation;
- les outils inforoutiers (navigateurs, moteurs de recherche, etc.).

2. Les normes terminologiques, qu'il s'agisse des normes sur les principes et méthodes terminologiques ou des normes terminologiques elles-mêmes (vocabulaires), ces dernières exerçant une pression terminologique constante susceptible de favoriser l'emprunt massif de termes aux langues dominantes dans lesquelles les normes sont rédigées par les autres langues.

En participant au Comité technique 37, le Rifal souhaite apporter le point de vue des pays de la Francophonie, qui ne sont pas tous membres de l'Iso. Cette participation s'appuie sur les quelques principes et objectifs suivants:

1. Promouvoir la rédaction ou la traduction des normes internationales dans le plus grand nombre des grandes langues véhiculaires transnationales (par exemple, outre le français: l'espagnol, le portugais, le chinois, l'allemand, l'arabe, etc. de même que dans un certain nombre de langues transnationales du Sud).

2. S'assurer de l'applicabilité des normes internationales à toutes les langues.

3. S'assurer que les normes internationales rendent possible l'informatisation de toutes les langues, notamment en ce qui a trait aux systèmes d'écriture (polices de caractères, accentuation des caractères, création de claviers, saisie et lecture de gauche à droite et inversement, etc.).

Ce dernier principe doit soutenir la possibilité de l'informatisation du plus grand nombre de langues possible, car, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'informatisation d'une langue est devenue un critère incontournable de survie de cette langue, tout comme ce fut le cas jadis de l'écriture puis de l'existence d'imprimés dans cette langue.

Pour illustrer par un exemple l'effet réel de la participation du Rifal, le Sous-comité 1 du CT 37 (Terminologie et autres ressources linguistiques – Principes et méthodes) vient

de créer un nouveau groupe de travail sur la socioterminologie, qui prendra en compte les travaux en cette matière menés notamment par le Rint (ancien réseau de l'Agence) et du Rifal. Ce groupe de travail sera notamment chargé d'élaborer des directives pour l'interprétation et l'usage des autres documents normatifs du Comité technique 37 dans la perspective de la diversité culturelle et linguistique. L'introduction de ce nouveau groupe de travail pourrait conduire à une nouvelle conception de la normalisation et de l'harmonisation de la terminologie, au moment où les exigences du marché linguistique oscillent entre le pôle de la localisation et celui de l'intercompréhension.

*Louis-Jean Rousseau,*

*Président du SC1 du CT 37 de l'Iso,*

*Agence intergouvernementale de la Francophonie.*

## Le Rifal, et l'informatisation des langues et l'ingénierie linguistique

C'est sur le thème de l'informatisation des langues que le Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal) a tenu la réunion de son Assemblée générale à Beyrouth du 6 au 8 novembre 2002. Cette réunion était accompagnée d'une journée d'étude sur l'informatisation des langues africaines, dans la perspective de la création et de l'implantation prochaines de banques de terminologie en réseau sur Internet dans certains pays du Sud. Il s'agit ici de la conception et de l'implantation de banques de textes et de banques de terminologie multilingues en réseau pour les pays du Sud. Le projet doit servir à rassembler les terminologies déjà élaborées, à élaborer de nouvelles terminologies en réseau entre pays partageant les mêmes langues, à diffuser la terminologie (français-langues partenaires<sup>1</sup>) sur Internet et à éditer des lexiques et vocabulaires pour la diffusion

1 On entend ici par « langue partenaire » toute langue qui coexiste avec la langue française et avec laquelle sont aménagées des relations de complémentarité et de coopération fonctionnelles dans le respect des politiques linguistiques nationales.

d'imprimés. Les résultats escomptés sont un transfert technologique et un transfert de connaissances conduisant à l'élaboration et à la diffusion de la terminologie sur Internet et, donc, à l'informatisation des langues du Sud.

Rappelons que le Rifal, qui regroupe une vingtaine d'États et gouvernements, a été créé par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en 2000 pour la réalisation de sa programmation en matière de langues. Le réseau est notamment chargé des questions de terminologie et d'ingénierie linguistique.

La tenue de cette table ronde avait pour objectif la mise en relief de l'importance de travailler à lever les obstacles linguistiques et techniques à l'informatisation des langues africaines et créoles, dans la mesure où l'on peut affirmer aujourd'hui que l'informatisation d'une langue est devenue un facteur déterminant de son usage et de sa survie, comme ce fut jadis le cas de l'imprimerie. Il existe en effet des obstacles linguistiques, telle l'absence de standardisation de l'orthographe de certaines langues, mais aussi et surtout, des obstacles techniques comme, par exemple, la présence de caractères spéciaux pour lesquels il n'existe pas de polices de caractères dans les normes techniques existantes. Les exposés présentés lors de la table ronde de Beyrouth et publiés dans le présent numéro des *Cahiers du Rifal* démontrent l'existence au sein du réseau d'une expertise solide en matière d'informatisation des langues. À la tenue de cette table ronde, le Rifal vient d'ajouter une *Vitrine-forum de l'ingénierie linguistique* qui s'est tenue à Montréal, le 13 juin 2003. Cette importante manifestation, dont les travaux seront publiés dans la prochaine livraison de cette revue, a été organisée en étroite collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie et plus particulièrement avec le Réseau Lexicographie, terminologie et traduction. Cette vitrine-forum est destinée à favoriser l'émergence et l'évolution des outils d'ingénierie linguistique et à assurer la promotion et la diffusion des produits technologiques francophones.

À ces nouvelles activités du Rifal s'ajoute notamment la création d'un inventaire des produits d'ingénierie linguistiques francophones. Il s'agira de rassembler dans le site Internet du réseau toute l'information sur les logiciels ou outils informatiques francophones traitant les

langues, comme les aides à la rédaction, les outils de traduction, de terminologie et de lexicographie assistées par ordinateur, les outils de traitement de la parole, les systèmes experts, les outils de traitements de texte, les outils d'informatique documentaire, les outils d'analyse et de génération de texte, les outils inforoutiers (navigateurs, moteurs de recherche, etc.), les outils d'aide à la localisation, etc.

Le projet de banques de données évoqué ci-dessus est associé au programme de formation du RIFAL en direction des pays du Sud qui porte notamment sur la mise dans l'Internet de contenus linguistiques et terminologiques en français et en langues africaines. Le programme de formation a pris la forme de stages tenus sur place par des formateurs bénévoles.

Des séances de formation ont eu lieu en 2000 et en 2001 à Haïti, Dakar, Niamey, Kinshasa, Bangui et Antananarivo. En 2001, Le Rifal a organisé en novembre et décembre une série de stages de formation intitulée « Banques de données multilingues français-langues partenaires : modélisation et partage via Internet ». Dans sa programmation de 2002, le Rifal a organisé des sessions de formation dans neuf pays du Sud (Centrafrique, Congo démocratique, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal) sur la constitution de banques de textes en français et dans les langues partenaires au format XCES, un standard d'encodage de corpus. En 2003 et 2004, d'autres sessions seront organisées dans les mêmes conditions pour une initiation au BTML et l'installation des premières banques de données décrites ci-dessus.

*Louis-Jean Rousseau,*

*Agence intergouvernementale de la Francophonie.*